22

OURO-SAMA Abdul Ganiou,

prisonnier politique gréviste de la faim, torturé pendant 9 mois et arbitrairement détenu depuis 6 ans

NÉ à Gbajahe le 30 septembre 1980 (45 ans en 2025), dans la Préfecture de l'Est mono, marié et père de trois enfants, maître maçon, OURO-SAMA Abdul Ganiou a été arrêté dans l'Affaire « Tigre Révolution » dans une maison du quartier Agoè-Allainka à Lomé, le 26 janvier 2020.

Surveillant du domicile où ont été arrêtés les prisonniers politiques interpellés dans l'Affaire « Tigre Révolution », c'est lui qui était au service du propriétaire de la maison dont ce dernier lui avait confié la garde.

C'est alors qu'il était au domicile que certains de ses frères, Kotocoli comme lui, l'ont appelé au téléphone pour lui dire que, venant de l'intérieur du pays, ils sont arrivés à Lomé et lui ont demandé de leur indiquer l'itinéraire à suivre pour arriver chez lui.

En effet, la veille de leur arrivée à Lomé, le propriétaire de cette maison dont il était l'employé comme gardien l'a appelé pour lui dire que certains de ses frères vont venir à Lomé pour participer à une marche pacifique et qu'il leur a donné son numéro de téléphone pour qu'après avoir quitté Sokodé, ils puissent l'appeler à leur arrivée à Lomé. OURO-SAMA Abdul Ganiou lui répond qu'il a bien pris note de sa commission qu'il exécutera *« Sans problème »*.

Au lendemain de cet échange, lorsque les intéressés s'apprêtent à quitter Sokodé pour venir à Lomé, l'un d'entre eux appelé BETEOU Fazazi l'appelle au téléphone pour lui demander s'il est au courant qu'ils vont arriver chez lui à Lomé et il lui répond *« Oui »*, précisant que son propriétaire l'en a déjà informé. C'est ainsi qu'à leur arrivée à Lomé, ils l'ont appelé pour lui dire qu'ils sont là et, après qu'il leur ait indiqué la maison, ceux-ci lui apprennent qu'ils ne connaissent pas bien Lomé et il a pris sa moto pour aller à leur rencontre sur la route puis les a ramenés au domicile.

Après les avoir installés dans leurs chambres, tous fatigués par le voyage, ils sont allés se coucher et ont commencé à dormir ainsi qu'OURO-SAMA Abdul Ganiou qui est parti se reposer dans son coin.

Alors qu'ils sont tous en plein sommeil, ils entendent crier : *« Les mains en l'air ! »*, puis voient voler en éclats portes et fenêtres, toutes fracturées. Voilà que ce sont des militaires bien armés portant des armes de gros calibres en main et ayant tous le visage masqué par des cagoules bien noires mais aussi d'autres gens qui ne sont pas en tenue militaire mais tiennent également des armes et des machettes. Faisant brutalement irruption dans les chambres, ils commencent en même temps à les frapper dans tous les sens, par-ci, par-là, tout en les poussant avec leurs armes.

Puis, ils leur demandent : *« Où sont les armes ? »* et, sans même leur laisser la chance de parler, continuent à les frapper jusqu'à ce qu'ils se rendent compte par eux-mêmes qu'ils n'ont plus de force. Ce n'est qu'alors que le chef qui commande le contingent a ordonné : *« Stop ! »*, et ils se sont s'arrêtés de les frapper.

Ensuite, ils les attachent par les mains dans le dos mais aussi par les pieds et les ramassent comme des sacs de maïs pour les jeter dans les grands camions militaires qui les ont convoyés sur place et ils sont ainsi conduits au Camp GIPN d'Agoè-Logopé.

Après qu'is soient tous arrivés au Camp, OURO-SAMA Abdul Ganiou est isolé de ses autres frères et on l'appelle dans leur dos pour lui dire que s'il montre où se trouvent les armes, on va le libérer mais on lui

demande aussi que s'il révèle les gens qui vont encore arriver à Lomé, on va le laisser rentrer chez lui.

Il répond que, lui, n'en sait rien du tout, n'étant que le gardien de cette maison dont le propriétaire l'a chargé d'aller accueillir leurs hôtes pour les héberger chez lui. Il n'a pas été cru par les agents qui, après lui avoir rétorqué qu'il ne veut pas dire la vérité, ont commencé à le frapper jusqu'à ce qu'il tombe évanoui.

Puis, ils ont fait venir BETEOU Fazazi pour lui demander également : *« Où sont les armes ? »*, et lui aussi leur répond qu'il ne connaît rien de cette affaire d'armes.

Tous deux sont alors attachés par les pieds en l'air et mains en bas, puis on se met à les chicoter, certains avec des cordelettes, d'autres avec des manches de houe bien gros mais aussi des chaînes tout en les menaçant que s'ils ne disent pas la vérité, ils vont mourir là comme des chiens, et personne ne demandera de leurs nouvelles. Se vantant eux-mêmes qu'au Togo les droits de l'Homme ne sont pas respectés, ils leur disent que si, par la suite, l'un d'entre eux vient à rendre l'âme, ils vont en faire, quant à eux, une soupe de piment !

C'est pour avoir subi toutes ces tortures et traitements cruels, inhumains et dégradants qu'OURO-SAMA Abdul souffre depuis lors du cœur, des yeux et n'arrive plus à se mettre debout longtemps. De plus, il est sans cesse sujet à des vertiges et, complètement épuisé par ses conditions de détention, n'arrive plus à s'alimenter correctement, manquant totalement d'appétit.

Aux débuts de sa détention, son père est décédé au mois de juin sans qu'on ne l'autorise à aller assister à ses obsèques.

Le 7 février 2020, il est conduit à la Justice où, présenté au Procureur de la République et au Juge d'instruction, ceux-ci, après l'avoir auditionné, décident de l'inculper pour *« Atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et troubles à l'ordre public »* mais, contrairement à la pratique courante consistant à placer sous mandat de dépôt à la Prison civile de Lomé les détenus accusés comme lui dans la même affaire « Tigre Révolution », on le retourne poursuivre sa détention au Camp GIPN d'Agoè-Logopé.

Ce n'est finalement qu'au bout de 9 bons mois passés au total au Camp GIPN d'Agoè-Logopé, qu'il est ramené à la Prison civile de Lomé où, toujours actuellement détenu, il aura bouclé 6 ans de détention arbitraire sans jugement, ni condamnation au 26 janvier 2026.

Parce qu'il a été arbitrairement et injustement arrêté, détenu, sauvagement torturé et a subi des traitements cruels, inhumains et dégradants pendant sa détention, OURO-SAMA Abdul Ganiou, qui a rejoint le mouvement de grève de la faim lancé par ses codétenus le 8 novembre 2025 pour dénoncer leur injuste situation, doit être libéré immédiatement et sans condition comme le prescrivent le Code pénal togolais et les instruments internationaux ratifiés par l'Etat togolais.

13 JANVIER 1963 - 13 JANVIER 2025 : 62 ANS, ÇA SUFFIT ! * SYLVANUS OLYMPIO FOREVER !